DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE
SERVICE DU TOURISME

ACCOMPAGNEMENT DES CESSIONS DES HÔTELS ET DES CAMPINGS – DISPOSITIF ORATEL

Liste des pièces à déposer sur la plateforme des aides du Conseil régional de Bretagne lors de votre demande.

Vous pouvez seulement déposer des documents avec les extensions suivantes :
.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif, .odt, .ods, .zip

Le maître d'ouvrage est une **Association** :

- ✓ RIB.
- ✓ Statuts de l'association.
- ✓ Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*

Le maître d'ouvrage est une **Entreprise** :

- ✓ RIB.
- ✓ Statuts de l'entreprise.
- ✓ Extrait Kbis délivré par le Greffe du Tribunal du Commerce. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*

Le maître d'ouvrage est une **Collectivité** :

- ✓ RIB.
- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être <u>déposée jusqu'à 45 jours après le dépôt effectif de votre demande d'aide</u>. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*